

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
COMMUNE DE VILLIERS-LE-BEL

Avis d'enquête publique

Enquête publique relative à la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Villiers-le-Bel

Par arrêté n° A - 162 - 2025 en date du 30 avril 2025, Madame la Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Villiers-le-Bel, prescrite par délibération du Conseil Municipal en date du 14 juin 2024.

**L'enquête publique se déroulera en Mairie de Villiers-le-Bel,
du lundi 26 mai au vendredi 27 juin 2025.**

Monsieur Philippe MILLARD a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du tribunal administratif de Cergy-Pontoise en date du 10 avril 2025.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences à la Mairie le :

Lundi 26 mai de 9 h 00 à 12 h 00

Mercredi 4 juin de 14 h 00 à 17 h 00

Samedi 14 juin de 9 h 00 à 12 h 00

Vendredi 27 juin de 14 h 00 à 17 h 00 (dernier jour de l'enquête)

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie de Villiers-le-Bel, au service urbanisme et foncier, pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie,
Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17h 30
Les mardis de 13h 30 à 17 h 30

Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses observations et propositions directement est ouvert à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6237>

Les observations pourront également être transmises via l'adresse mail suivante :

enquete-publique-6237@registre-dematerialise.fr

Les observations adressées par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6237> dans les meilleurs délais et visibles par tous.

Le dossier dématérialisé de l'enquête publique sera aussi disponible sur le site internet de la ville à l'adresse suivante : <https://www.ville-villiers-le-bel.fr/1694/agir-ensemble/amenageons-la-ville/enquetes-publiques-d-urbanisme.htm>

Le public peut consigner ses observations sur le registre d'enquête aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.

Le public peut également adresser ses observations soit par correspondance au commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie de Villiers-le-Bel, 32 rue de la République, 95400 Villiers-le-Bel, qui les annexera au registre d'enquête, soit directement au commissaire enquêteur lors de ses permanences.

Le public pourra obtenir des informations sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de Villiers-le-Bel auprès du Service Urbanisme de la commune de Villiers-le-Bel, situé 32 rue de la République 95 400 Villiers-le-Bel, Tél : 01 34 29 29 00.

Les observations du public devront être transmises pendant la période de l'enquête publique.

À l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à madame la maire de Villiers-le-Bel le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur durant un an à la Mairie de Villiers-le-Bel, au service urbanisme et foncier, ainsi qu'à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/6237>

Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal pourra, au vu des conclusions de monsieur le commissaire enquêteur, apporter des modifications au projet de modification n°2 du PLU. Le conseil municipal se prononcera, par délibération, sur l'approbation de la modification n°2 du PLU.

Le Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public.